



000017

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
N° /DC/K25/SAEF//CDPM/MD/AG /2025 DU
EN VUE DE L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ALIMENTATION DU CMPJ DE
BANGANA EN ENERGIES RENOUVELABLES

FINANCEMENT : BIP MINJEC, EXERCICE 2025
IMPUTATION : 59 26 147 05 990000 524112 551

27 JUIN 2025

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget **d'investissement public /Exercice 2025**, le Préfet du Département du Mayo Danay, Autorité Contractante, lance une Demande de Cotation en vue de l'acquisition des équipements d'alimentation du CMPJ de BANGANA en énergies renouvelables

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent en l'acquisition des équipements d'alimentation du CMPJ de BANGANA en énergies renouvelables, conformément au Descriptif de la Fourniture, leur mise en service et leur réception. Il s'agit :

- Générateur solaire ;
- Panneau solaire ;
- Lampadaire solaire tout en un.

3. Participation et origine

La participation à cette Demande de Cotation est ouverte aux sociétés de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les prestations, objet de la présente Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2025 du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, imputation N° **59 26 147 05 990000 524112 551**

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Préfecture de Yagoua, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue aux heures ouvrables dans les **services de la Préfecture de Yagoua** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt mille (20 000), payable au Trésor public.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **vingt millions (20 000 000) F CFA TTC.**

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquittée à la main, timbrée et délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce V du DC. Le montant de ladite caution est fixé à **quatre cent mille (400 000) F CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission à l'ouverture, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : la caution doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC), son absence entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

10. Remise des Cotations

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture de Yagoua, au plus tard le 21/07/2025 à 14 heures précises et devra porter la mention suivante :

N° 000017 AVIS DE DEMANDE DE COTATION
/DC/K25/SAEF//CDPM/MD/AG /2025 DU 21 JUIN 2025
EN VUE DE L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ALIMENTATION DU CMPJ DE
BANGANA EN ENERGIES RENOUVELABLES
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres technique et financière aura lieu le **21/07/2025 à 15 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

13. Recevabilité des Cotations

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Notamment L'absence de caution de soumission à l'ouverture timbrée et acquittée, accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC) entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires :

- absence du cautionnement de soumission timbrée et acquittée à l'ouverture des plis, accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC) ;
- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);

- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- non-respect d'au moins 5 des 7 critères essentiels ;
- absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- non-respect de 100% des spécifications techniques majeures ;
- non-respect de 70% des spécifications techniques mineures ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois (03) dernières années ;
- absence de la lettre de soumission datée, signée et timbrée ;
- absence de la charte d'intégrité signée ;
- absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
- absence de la copie de sauvegarde de la soumission au moment du dépôt ;
- non-respect du format des fichiers.

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur:

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la lettre de garantie ;
- le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes) ;
- la capacité financière d'au moins 80% du montant du marché (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières) ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, personnel technique) ;
- les preuves de l'acceptation des conditions du marché.

15. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Demande de Cotation est de quatre-vingt-dix (90) jours. La livraison sera faite au CMPJ de BANGANA.

16. Tranches/Allotissement

Non applicable.

17. Attribution

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

18. Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs cotations pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des cotations.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yagoua, le

27 JUIN 2025

LE PREFET DU MAYO DANAY
« AUTORITE CONTRACTANTE »

PAR LE PREFET ET PAR DELEGATION

DE L'ADJOINT PREFECTORAL



Mam Alhaga Nicolas Olivier
Administrateur Civil

AMPLIATIONS :

- MINMAP (ATCR) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage).